



Étude épidémiologique sur les petits âges gestationnels

---

## **Charte d'accès aux données**

---

*Version 2- Novembre 2014*

---

# SOMMAIRE

<b>A. MODALITES D'ACCES AUX DONNEES DE LA COHORTE</b> .....	4
1. Equipes demandeuses .....	4
a) Equipe de recherche publique .....	4
b) Equipe de recherche privée .....	4
c) Equipe étrangère .....	4
2. Données concernées par les demandes .....	5
a) Etude Epipage 2 .....	5
b) Projets complémentaires menés sur un sous-échantillon d'enfants Epipage 2 .....	5
c) Projets complémentaires reposant sur des examens d'imagerie médicale .....	5
d) Projets complémentaires reposant sur des échantillons biologiques .....	5
3. Circuit des demandes .....	5
a) Contenu du dossier de demande d'accès aux données .....	6
b) Instruction des dossiers de demande d'accès aux données .....	6
c) Acceptation de la demande .....	7
d) Modalités financières .....	8
e) Modalités règlementaires .....	9
f) Demandes de données supplémentaires .....	11
4. Mise à disposition des données de la cohorte .....	11
5. Conditions d'utilisation des données de la cohorte Epipage 2 .....	11
a) Projets d'analyse .....	11
b) Nouveaux projets complémentaires (incluant une nouvelle collecte de données) .....	12
6. Suivi des demandes par le groupe scientifique Epipage 2 .....	12
7. Règles sur l'accès aux fins de ré-analyse .....	12
<b>B. RESPONSABILITES</b> .....	13
<b>C. REGLES DE PUBLICATION DES RESULTATS</b> .....	13
1. Règles d'authorship .....	13
a) Rappel des règles internationales .....	14
b) Groupe Epipage 2 comme auteur : Epipage2 Writing Group .....	14
2. Types de publications .....	15
3. Contributions des auteurs, règles de fonctionnement .....	17
4. Déclaration des publications .....	18
5. Section « Remerciements » .....	18



La cohorte Epipage 2 est mise en œuvre sous la responsabilité scientifique de l'unité 953 de l'Inserm « Recherche épidémiologique en santé périnatale et santé des femmes et des enfants ».

Les instances de gouvernance de la cohorte Epipage 2 sont les suivantes :

- Le Comité de Pilotage (CP) est l'instance dirigeante de l'étude. Il réunit épidémiologistes, pédiatres, obstétriciens et d'autres spécialités selon les besoins de l'étude. Il a la responsabilité scientifique et organisationnelle de l'étude (Annexe 1).
- Le groupe scientifique (GS). Il s'agit d'un groupe plus restreint d'épidémiologistes, de pédiatres et d'obstétriciens (Annexe 2) qui aide à prendre les décisions en matière de choix scientifiques.
- Le Groupe d'accès aux données (GAD), composé essentiellement de statisticiens et data managers (Annexe 2), offre un soutien technique au groupe scientifique notamment en évaluant la recevabilité technique des projets d'analyse et en assurant le suivi des fichiers de données transmis.
- L'équipe de coordination Epipage 2 est composée de 4 coordinateurs, 1 data manager, 3 statisticiens et 1 secrétaire. Elle assure le lien entre les équipes demandeuses et les GS et GAD.

## A. MODALITES D'ACCES AUX DONNEES DE LA COHORTE

Les données rassemblées dans le cadre de l'étude Epipage 2 sont accessibles à **toutes les équipes de recherche, publiques ou privées, françaises ou étrangères.**

### 1. Equipes demandeuses

#### a) Equipe de recherche publique

Les données collectées dans le cadre de la cohorte Epipage 2 sont accessibles à toute équipe de recherche publique, sous réserve de l'accord du groupe scientifique.

#### b) Equipe de recherche privée

Toute demande d'accès aux données émanant de tiers ne concourant pas au service public de la recherche publique (tel que défini aux articles L112-1 et L112-2 du Code de la Recherche) ne sera prise en compte que dans le cadre de projets de recherche collaboratifs, associant étroitement les acteurs de la recherche privée et publique. Cet accès donnera lieu à la mise en place d'une convention spécifique.

Le fichier de données sera transmis à l'équipe de recherche publique. L'équipe de recherche privée ne pourra accéder à ce fichier.

Ne seront transmis à l'équipe de recherche privée que les résultats issus de l'analyse de ce fichier. Cette analyse sera réalisée par l'équipe de recherche publique avec laquelle la collaboration aura été mise en place, suivant un protocole spécifiquement défini.

#### c) Equipe étrangère

L'article 68 de La loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et du décret du 20 octobre 2005 interdit tout transfert de données en dehors de l'Union Européenne sauf si le pays ou

l'entreprise destinataire assure un niveau de protection suffisant aux données transférées (cf liste site de la CNIL – [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

Tout transfert de données doit avoir une finalité déterminée, explicite et légitime, décrite dans un protocole.

Les données transférées ne doivent pas être traitées ultérieurement de manière incompatible avec cette finalité. Elles doivent être adéquates, pertinentes, non excessives au regard de cette finalité et être strictement anonymes.

La mise en place d'accords cadre ou de conventions spécifiques sera nécessaire à l'accès aux données Epipage 2 par des équipes étrangères. Ils devront préciser le protocole de recherche, le type de variables transférées, les modalités de transfert, les modalités de stockage des données chez l'équipe receveuse, leur durée d'utilisation et définiront également les règles de propriété des données.

## **2. Données concernées par les demandes**

### a) Etude Epipage 2

Toutes les données recueillies dans l'étude Epipage 2 seront accessibles, sous réserve que leur mise à disposition soit compatible avec la réglementation.

### b) Projets complémentaires menés sur un sous-échantillon d'enfants Epipage 2

Dans le cadre de l'étude Epipage 2, des projets complémentaires, portant sur un sous-échantillon d'enfants de la cohorte, ont été mis en place pour approfondir certaines thématiques (liste en annexe 3). Ces études reposent non seulement sur des données collectées dans la cohorte mais également sur la réalisation d'examen supplémentaires donnant lieu à une collecte complémentaire de données.

Ces données complémentaires seront accessibles, après accord préalable de l'investigateur principal du projet complémentaire et sous réserve que leur mise à disposition soit compatible avec la réglementation.

### c) Projets complémentaires reposant sur des examens d'imagerie médicale

Dans le cadre de ces études, seuls les scores issus de l'analyse de ces images seront mis à disposition.

### d) Projets complémentaires reposant sur des échantillons biologiques

Dans le cadre de ces études, seules les données issues des analyses réalisées sur les échantillons biologiques seront mises à disposition.

## **3. Circuit des demandes**

Toutes les équipes de recherche désirant utiliser l'infrastructure de la cohorte Epipage 2, qu'elles soient ou non représentées dans les groupes de travail Epipage 2, doivent soumettre une demande au groupe scientifique.

Il peut s'agir :

- d'utiliser des données déjà collectées : il s'agit alors de **projets d'analyse**, portant sur les données collectées dans le cadre de l'étude Epipage 2 ou de ses projets complémentaires,
- de collecter de nouvelles données : Il s'agit **de nouveaux projets complémentaires**.

Les membres des groupes de travail, ainsi que les membres du comité de pilotage Epipage 2, bénéficieront d'une **exclusivité d'accès aux données d'une durée de 24 mois** à partir de la finalisation des fichiers de données.

Dans le cadre des projets complémentaires, mis en place dans l'étude Epipage 2 sur des sous-échantillons d'enfants, **l'exclusivité d'accès aux données pour les équipes responsables de ces projets varie selon le type de projet**. Les différents projets en cours ainsi que leurs périodes d'exclusivité sont détaillées dans l'annexe 3.

#### a) Contenu du dossier de demande d'accès aux données

Le dossier de demande comprend :

- ✓ Une fiche projet (Annexe 4) présentant :
  - le titre de la demande,
  - le responsable de la demande : nom, prénom, statut, spécialité, e-mail, téléphone, laboratoire et institution de rattachement, adresse postale,
  - une brève liste des publications du porteur de projet sur cette thématique,
  - les noms, prénoms et fonctions des autres personnes impliquées dans le projet et qui auront accès au fichier de données,
  - l'appartenance éventuelle à un groupe de travail Epipage 2,
  - la capacité, totale ou partielle, de cette équipe à mener l'analyse statistique des données (nom, prénom, fonction et coordonnées des personnes en charge de l'analyse),
  - la participation (partielle ou totale) de l'équipe de statisticiens de l'équipe de coordination Epipage 2 à l'analyse des données,
  - une brève description du projet (contexte, objectifs, méthodologie),
  - la liste des variables nécessaires, en précisant notamment s'il s'agit de variables directement ou indirectement nominatives nécessitant une demande préalable d'autorisation de la CNIL,
  - le financement éventuel du projet
- ✓ Un protocole plus détaillé du projet pourra être joint à cette fiche
- ✓ Une copie des autorisations règlementaires ou des demandes en cours :
  - autorisant l'utilisation de variables directement ou indirectement nominatives,
  - autorisant la mise en place d'un nouveau projet complémentaire.

Actuellement, les demandes sont à adresser à un guichet unique ([acesdonnees.epipage@inserm.fr](mailto:acesdonnees.epipage@inserm.fr)). Ultérieurement, les demandes d'accès aux données se feront par l'intermédiaire d'un site internet mettant en ligne toute la documentation nécessaire sur l'enquête et les bases de données et permettant un choix précis des variables.

Toute demande d'accès aux données fera l'objet d'une traçabilité.

#### b) Instruction des dossiers de demande d'accès aux données

Le dossier est examiné par le groupe scientifique et par le groupe d'accès aux données, dans le cadre d'une réunion commune se déroulant tous les mois.

### ***i. Examen par le groupe scientifique***

Il évalue la recevabilité et la faisabilité de la demande :

- en contrôlant la complétude des éléments devant figurer dans la demande,
- en évaluant la recevabilité épidémiologique et statistique du projet (faisabilité, adéquation entre les objectifs et la méthodologie proposée),
- en s'assurant de la non redondance avec d'autres projets proposés. Dans ce cas, le groupe scientifique pourra encourager le regroupement avec d'autres projets sur des thématiques voisines.
- Si la demande porte sur la mise en place d'un nouveau projet complémentaire, nécessitant la collecte de nouvelles données auprès des familles de la cohorte, le groupe scientifique évaluera la pertinence scientifique du projet au regard de la charge supplémentaire pour les familles. Il sollicitera si nécessaire le comité de pilotage de la cohorte et des experts extérieurs. Les modalités de contact avec les familles seront définies avec le groupe scientifique.

### ***ii. Examen par le groupe d'accès aux données***

Il s'assure de la pertinence des données au regard du projet et du respect de leur confidentialité. Il doit en particulier vérifier que l'association de ces bases ou parties de bases ou que l'analyse de résultats au niveau régional n'augmente pas **le risque d'identification indirecte**.

Il veille également à ce qu'un projet ne fasse pas apparaître, dans les conclusions attendues, le risque d'une stigmatisation d'une catégorie particulière de population.

Le groupe d'accès aux données vérifie également que toutes les autorisations réglementaires (CNIL, en cas de demande d'accès à des données nominatives et indirectement nominatives ou CPP) ont bien été demandées et obtenues par l'équipe demandeuse.

### ***iii. Transmission de la décision finale***

**La décision finale est prise par le groupe scientifique à la majorité des membres présents ou représentés**

Les remarques techniques, scientifiques et méthodologiques sont transmises au porteur du projet avec l'avis favorable ou défavorable du groupe scientifique.

**Si demandée par le groupe scientifique, une réponse argumentée du porteur de projet devra être adressée au groupe scientifique. La transmission du fichier de données sera dépendante de la réponse apportée.**

**Le délai maximum pour le respect de cette procédure ne doit pas excéder 3 mois à partir du moment où le groupe scientifique reçoit le dossier de demande.**

### **c) Acceptation de la demande**

Lorsque le dossier de demande est accepté, **les modalités spécifiques de la collaboration entre l'équipe responsable de la cohorte Epipage 2 et celle du porteur du projet sont formalisées :**

**- par la signature d'une lettre d'engagement, dans le cadre de demandes issues d'équipes associées aux groupes de travail Epipage 2,**

**-par la signature d'une convention,** dans le cadre de demandes réalisées par des équipes extérieures, publiques ou privées, françaises ou étrangères.

La lettre d'engagement et la convention reprennent les termes du dossier de demande, éventuellement amendés par les remarques formulées lors de la lecture par le groupe scientifique de la cohorte Epipage 2. Ils mentionnent notamment :

- la nature des données transmises,
- les aspects pécuniaires liés à l'utilisation des données,
- les questions relatives à la propriété, la protection, l'exploitation, la valorisation, et la publication des résultats obtenus. En particulier les règles pour la signature des papiers et les remerciements à inclure dans la publication seront fixées dans cette convention,
- l'engagement de retour en vue d'une mise à disposition ultérieure sur la plateforme d'accès aux données de nouvelles données acquises ou construites dans le cadre du projet de recherche dont la liste sera définie par la convention et dans un délai défini par la convention,
- l'engagement contractuel quant à la sécurité des données fournies et leur non-divulgation à des tiers ainsi que l'engagement contractuel d'utiliser les données fournies uniquement pour les objectifs scientifiques exposés dans la demande/projet,
- l'engagement contractuel de destruction du fichier de données à la fin de la période couverte par la convention. Un PV de destruction sera demandé.

Dans le cas d'un projet d'analyse mené dans le cadre d'une formation diplômante (Master, doctorant...), la lettre d'engagement sera signée par l'étudiant en charge de l'analyse et par l'encadrant.

#### d) Modalités financières

**Toutes les équipes ne participant pas aux groupes de travail Epipage 2 doivent acquitter un droit d'accès aux données, dont le montant sera précisé dans la convention et qui permet de contribuer au maintien de la cohorte et aux étapes ultérieures de suivi.**

**Les équipes participant aux groupes de travail Epipage 2 sont également incitées, dans la mesure du possible, à demander des financements spécifiques pour la réalisation du projet soumis, afin de soutenir la plateforme de données Epipage 2.**

Toute analyse statistique de données réalisée par l'équipe de coordination Epipage 2 devra être financée par l'équipe demandeuse.

**Pour toutes les demandes de financement (ANR ou autres) d'un projet reposant, totalement ou partiellement, sur les données Epipage 2, une consultation préalable de l'équipe de coordination Epipage 2 via le groupe scientifique est impérative pour vérifier la faisabilité avant soumission à l'appel à projet.**

Un financement obtenu ne sera pas considéré comme garantissant un accès systématique aux données Epipage 2 si cette procédure n'a pas été respectée.

Dans toutes ces demandes de financement, le règlement des droits d'accès aux données Epipage 2 doit être mentionné dans les demandes budgétaires.

e) Modalités règlementaires

Chaque porteur de projet aura la responsabilité de s'informer et de mener les démarches règlementaires nécessaires à la mise en œuvre de l'étude.

La gestion des demandes d'accès aux données est variable en fonction du type de données demandées.

Le tableau 1 ci-dessous résume les différentes modalités de gestion des demandes.

Quel que soit le type de données, **les fichiers de données ne contiennent pas les identifiants Epipage2. Ils seront renumérotés, sans liste de correspondance avec les identifiants Epipage 2.**

**Tableau 1 : Gestion des demandes d'accès aux données en fonction du type de donnée**

Type de données	Variables	Gestion par la coordination Epipage2	GESTION DE LA DEMANDE
<b>Identifiantes</b>	Nom, prénom, adresse complète des familles, téléphone, Identifiant Epipage 2, Date de décès de la mère	Aucune	<b>Non transmises</b> sauf pour une étude nécessitant une géo localisation.  Dans ce cas, <b>une autorisation CNIL</b> sera nécessaire à la transmission du fichier.
<b>Indirectement identifiantes</b>	Prénom (sans nom),  Commune, département, région  Dates complètes renvoyant à un fichier administratif, y compris la date de naissance de l'enfant,  Texte en clair contenant des indications potentiellement identifiantes,  Nom de l'établissement de naissance, du service	<b>Génération de variables de synthèse :</b>  Codage anonyme de la région  Délai à la place de la date  Relecture de tous les textes en clair  Codage anonyme du nom de l'établissement	<b>1-Vérification du niveau d'analyse par le groupe scientifique</b>  <b><u>Niveau national – faible risque d'identification</u></b>  Proposition des variables de synthèse.  Si accord, transmission du fichier  <b><u>Niveau régional – risque d'identification élevé</u></b>  Proposition de variables de synthèse (délai à la place de la date, code anonyme à la place du nom de l'établissement, texte en clair vérifié au préalable) → <b>Autorisation CNIL nécessaire à la transmission du fichier</b>
<b>Potentiellement « indirectement identifiantes » (Par combinaison de variables)</b>	Age gestationnel, Poids de naissance, sexe  Pathologies rares (malformation congénitale)	<b>Génération de variables de synthèse</b>  En fonction des demandes, si le risque d'identification est élevé, un regroupement des variables sera proposé  Codage CIM-10, au niveau du sous-chapitre	<b><u>Pour les pathologies rares</u></b> , si le nom de la malformation est demandé, <b>une autorisation de la CNIL sera nécessaire</b> à la transmission du fichier.
<b>Non identifiantes</b>			Pas de formalité particulière

#### f) Demandes de données supplémentaires

Pour toute demande de variables supplémentaires, une nouvelle demande doit être soumise, selon les modalités précédemment décrites. Cette demande doit faire apparaître toutes **les variables demandées**, y compris celles mentionnées dans la demande initiale afin que les groupes scientifique et d'accès aux données puissent évaluer l'intégralité du projet.

**Il est important de savoir que pour chaque demande, les données fournies sont associées à un identifiant différent. Il est donc impossible d'apparier les fichiers issus de différentes demandes.**

### **4. Mise à disposition des données de la cohorte**

Le porteur du projet est le seul habilité à demander au groupe scientifique la transmission des données, conformément au dossier de demande.

Le groupe d'accès aux données prépare selon les recommandations du groupe scientifique et en lien avec le porteur du projet les données sélectionnées et les fournit sous la forme technique la plus adéquate. Il fournit également la documentation nécessaire à l'utilisation des données : catalogue, dictionnaire comprenant les labels et libellés des variables contenues dans les fichiers informatiques transmis, si ces informations ne sont pas directement accessibles sur le site internet.

Nulle autre information ne peut être sollicitée auprès des sujets de la cohorte que celles qui sont explicitement autorisées dans le cadre du dossier de demande accepté par le groupe scientifique.

Les nouvelles données acquises dans le cadre d'un nouveau projet complémentaire sont soumises aux mêmes règles de mise à disposition que les données propres à la cohorte.

Pendant la période d'exploitation exclusive, le porteur du nouveau projet complémentaire peut décider de transmettre ou non ces nouvelles données recueillies à une autre équipe. En cas d'accord, un document doit être établi entre les équipes concernées (équipe du nouveau projet complémentaire et autre équipe) précisant les données transférées et l'usage prévu pour celles-ci. Une copie de ce document doit être transmise au groupe scientifique.

### **5. Conditions d'utilisation des données de la cohorte Epipage 2**

**Quel que soit le projet mené, le porteur de projet s'engage à ne pas chercher à identifier les personnes ayant participé à la cohorte. Tout appariement avec une base de données extérieure susceptible de rendre cette identification possible doit être mentionné dans le projet de recherche et doit respecter la réglementation.**

**Aucune donnée de la cohorte Epipage 2 ne doit être exploitée directement à des fins commerciales sans établissement d'une convention spécifique.**

**Le porteur du projet ne peut céder les données qui lui ont été transmises par l'équipe de la cohorte Epipage 2 à aucune personne autre que celles prévues dans le dossier de demande et conformément à son engagement contractuel.**

#### a) Projets d'analyse

La durée d'exclusivité d'accès aux données de la cohorte Epipage 2 pour les équipes des groupes de travail Epipage 2 est de **24 mois**.

Les analyses effectuées par les équipes demandeuses doivent répondre aux objectifs prévus lors de la demande et énoncés dans la lettre d'engagement ou la convention. En cas de modification substantielle du projet ou de changement d'objectifs, un nouveau dossier de demande doit être déposé.

**A l'issue de la période d'analyse, le porteur du projet s'engage à fournir au groupe scientifique les documents nécessaires à l'intégration, dans la base commune de la cohorte Epipage 2 par l'équipe de coordination, des variables de synthèse qu'il a générées.**

Lors de ce transfert de données, le porteur du projet renonce à tout droit sur les données qu'il a recueillies.

Il doit également détruire le fichier de données à l'issue de cette période.

#### b) Nouveaux projets complémentaires (incluant une nouvelle collecte de données)

La durée d'exclusivité de l'utilisation des données nouvellement collectées est définie dans la convention liant l'équipe Epipage 2 et l'équipe demandeuse.

Les analyses effectuées doivent répondre aux objectifs prévus lors de la demande et énoncés dans la lettre d'engagement ou dans la convention. En cas de modification substantielle du projet ou de changement d'objectifs, un nouveau dossier de demande doit être déposé.

Un dépassement de la date prévue pour la fin du projet pourra être accepté par le Groupe Scientifique sous réserve que ce retard soit justifié. Il nécessitera un avenant à la convention.

Au moment de la collecte et à des fins de sauvegarde et d'archivage, une copie des fichiers des données nouvellement recueillies doit être remise à l'équipe responsable de la cohorte Epipage 2. Celle-ci s'engage alors à ne faire aucune exploitation de ces données, ni à les transmettre à qui que ce soit sans l'accord formel du porteur de ce nouveau projet complémentaire.

Après la période d'exploitation exclusive fixée par accord des parties, le porteur du projet s'engage à intégrer les nouvelles données dans la base commune de la cohorte Epipage 2, sous une forme utilisable et accompagnées d'une documentation adéquate.

## 6. Suivi des demandes par le groupe scientifique Epipage 2

**Dans l'année suivant la remise du fichier à l'équipe demandeuse**, le groupe scientifique prendra contact avec le porteur du projet afin d'évaluer l'avancement du projet.

A l'issue de la période d'exploitation, le porteur de projet fournira au groupe scientifique un compte-rendu des résultats et des informations concernant :

- la publication des résultats,
- la génération de variables de synthèse. Si elles présentent un intérêt pour d'autres équipes, elles seront intégrées à la base de données Epipage2 par l'équipe de coordination Epipage2,
- la destruction du fichier de données à l'issue de l'analyse.

## 7. Règles sur l'accès aux fins de ré-analyse

Toute personne physique ou morale intéressée doit pouvoir avoir accès aux documents liés à la cohorte (catalogue, liste et contenu des variables) aux fins de validation ou de ré-analyse, sous réserve :

- du respect des dispositions législatives et réglementaires applicables notamment en matière de protection des données à caractère personnel.
- d'une demande écrite qui précise : la qualité du demandeur, les motivations détaillées de la demande, la méthodologie, le devenir des résultats de la ré-analyse et les modalités de leur publication ;
- de l'accord écrit d'une autorité morale compétente dans le sujet de la ré-analyse (comité de pairs composé d'épidémiologistes confirmés sur le sujet, ainsi que, le cas échéant, de spécialistes d'autres disciplines concernées) et reconnue comme telle par les deux parties ;
- de s'engager à ce que tous les documents issus de la ré-analyse, y compris l'exposé de la demande, soient communiqués intégralement à toute personne physique ou morale intéressée afin de pouvoir être soumis à discussion. Cette règle est applicable que les documents liés à la ré-analyse soient ou non classés ou archivés.

## B. RESPONSABILITES

L'équipe de coordination de la cohorte EpiPage 2 est responsable de la qualité des données recueillies (exhaustivité, validité).

Etant donné le volume de données collectées dans l'étude EpiPage 2, l'équipe de coordination ne peut assurer le contrôle de cohérence de l'ensemble des données. **Les équipes destinataires de données EpiPage 2 sont responsables de la vérification de la cohérence des données qu'elles ont reçues. Elles s'engagent à informer l'équipe EpiPage 2 des corrections qu'elles apportent aux données et de leurs justifications.**

**Ces informations seront archivées par l'équipe de coordination EpiPage 2 et mises à disposition des utilisateurs ultérieurs.**

Il revient à l'équipe de coordination de la cohorte EpiPage 2 d'assurer la sécurité technique des données et le respect de la confidentialité.

Pour les nouveaux projets complémentaires, l'équipe de coordination EpiPage 2 délègue sa responsabilité relative à la sécurité technique des nouvelles données et au respect de la confidentialité au porteur du projet.

L'équipe de coordination EpiPage 2 est responsable de la production des documents décrivant les données de base de la cohorte, lors de l'inclusion ainsi qu'à chaque étape de suivi de la cohorte.

Pour chaque projet scientifique d'exploitation des données, l'équipe de coordination EpiPage 2 délègue sa responsabilité scientifique au porteur du projet. Cette délégation concerne les traitements statistiques et les analyses issues des données de la cohorte.

## C. REGLES DE PUBLICATION DES RESULTATS

### 1. Règles d'authorship

**Les règles internationales de publications et d'authorship s'appliquent à tous les papiers qui utilisent des données d'EPIPAGE2 (Annexe 6).**

a) Rappel des règles internationales

- Un "auteur" est généralement considéré comme une personne ayant apporté une contribution scientifique significative à une étude publiée.

- La qualification « d'auteur » devra être réservée aux personnes répondant aux trois conditions suivantes :

- 1) être impliqué de manière substantielle dans la conception de l'étude, l'analyse des données et leur interprétation;
- 2) participer de manière significative à la rédaction de l'article ou à la révision critique de son contenu scientifique
- 3) approuver la version soumise pour publication.

- L'obtention d'un financement, la collecte de données ou la supervision générale du groupe de recherche ne permettent pas d'être qualifié d'auteur.

- Toutes les personnes désignées comme auteurs doivent répondre aux conditions citées ci-dessus, et toutes les personnes répondant à ces conditions doivent apparaître dans la liste des auteurs.

- Chaque auteur doit avoir suffisamment participé aux travaux pour assumer la responsabilité d'une partie des résultats publiés.

b) Groupe Epipage 2 comme auteur : **Epipage 2 Writing Group**

Pour toute publication basée en tout ou partie sur les données Epipage 2, la formulation « *and Epipage 2<sup>1</sup> Writing Group* » devra être utilisée dans la liste des auteurs. Elle permettra à une longue liste de contributeurs à l'étude Epipage 2 de figurer en tant qu'auteur sur la publication. Tous les noms listés sous l'acronyme *Epipage 2 Writing Group* seront alors considérés comme auteurs à part entière et leur nom indexé par la National Library of Medicine<sup>2</sup>.

La liste des noms du « **Epipage 2 Writing Group** » sera variable et devra être régulièrement actualisée.

Toutes les régions doivent y être représentées, selon les modalités suivantes :

- Pour les régions dont le pourcentage d'inclusions est inférieur à 3%, 2 auteurs pourront être présents dans le groupe,
- Pour les régions dont le pourcentage d'inclusions est compris entre 3 et 5%, 3 auteurs pourront être désignés,
- Pour les régions dont le % d'inclusions est compris entre 5 et 10 %, 4 auteurs pourront figurer dans le groupe,
- Pour les régions dont le % d'inclusions est compris entre 10 et 15 %, 5 noms d'auteurs pourront être proposés,

---

<sup>1</sup> Mettre un espace entre « Epipage » et « 2 » afin de faciliter le repérage des publications d'Epipage à partir de ce seul nom

<sup>2</sup> <http://www.nlm.nih.gov/pubs/factsheets/authorship.html>

- Pour les régions dont le % d'inclusions est supérieur à 15 %, 7 noms d'auteurs pourront être inclus

Cette composition permettra de refléter les différentes composantes du champ de la santé périnatale impliquées dans l'étude (obstétrique, pédiatrie, épidémiologie/santé publique, autre). Une traçabilité de ces modifications devra être réalisée.

Pour certaines publications, un sous-groupe du « *Epipage 2 Writing Group* » pourra être défini. Sa dénomination devra refléter la nature du groupe de travail. Pour le différencier du groupe dans son entier, l'acronyme « ***Epipage 2 [name] Writing group*** » sera utilisé. Par exemple, « *Epipage 2 nutrition Writing group* »

**La composition de l' « *Epipage 2 Writing Group* » et/ou de « *Epipage 2 [name] Writing group* » devra être validée par les responsables scientifiques régionaux et par le groupe scientifique lors de la relecture de chaque article.**

## 2. Types de publications

Trois types de publications sont définis :

### a) Publications de type 1

Nombre de papiers limité aux publications princeps ou résultats essentiels (protocole, mortalité, résultats descriptifs globaux à 2 ans et/ou à 5 ans). La liste de ces papiers est validée par le comité de pilotage.

### b) Publications de type 2

Elles correspondent aux analyses réalisées sur des thématiques spécifiques non couvertes par les papiers princeps (nutrition, soins de développement...) et correspondent à la majorité des papiers.

### c) Publications de type 3

Elles sont réservées :

- à la valorisation des données régionales
- aux projets ancillaires sans utilisation des données de la base Epipage 2

Elles ne doivent pas entraver la publication des résultats globaux d'Epipage 2. Elles sont soumises aux mêmes règles de déclaration des publications que les autres types de publications.

Chaque type de publication répond à des règles précises d'authorship telles que définies dans le tableau suivant.

Type de papier	Auteurs	Nature des papiers	Commentaires
1	PY Ancel, and <i>Epipage 2 Writing group</i>  PY Ancel, F Goffinet, and <i>Epipage 2 Writing Group</i>	nombre de papiers <u>limité aux publications princeps ou résultats descriptifs essentiels</u> (protocole, mortalité, résultats généraux à 2 ans ou à 5 ans)	Papiers répondant à ce critère validés par le Comité de pilotage Epipage 2  Le « <i>Epipage 2 Writing group</i> » doit refléter la participation de toutes les régions
2	auteurs individuels (règles internationales), and <i>Epipage 2 Writing Group</i>  OU  auteurs individuels (règles internationales), and <i>Epipage 2 [name] Writing group</i>	la majorité des papiers : - sur la cohorte princeps - sur les projets ancillaires s'ils utilisent les données <i>Epipage 2</i> , - sur les comparaisons <i>Epipage 1 / Epipage 2</i>	le contenu de « <i>Epipage [name] Writing group</i> » peut varier d'un papier à l'autre (exemple groupe nutrition, groupe EPIRMEX, ...). Ce peut être le groupe complet ( <i>Epipage 2 Writing Group</i> ).
3	auteurs individuels (règles internationales), <i>On behalf of Epipage 2 Writing Group</i>	- Valorisation des données régionales - Projets ancillaires sans utilisation des données de la base Epipage 2	

### 3. Contributions des auteurs, règles de fonctionnement

Pour garantir efficacité et transparence dans le processus de relecture, d'accord et de soumission des manuscrits d'Epipage 2 à des revues nationales ou internationales, les auteurs doivent se conformer au protocole suivant adopté par le Comité de Pilotage Epipage 2 :

#### a) 1<sup>er</sup> draft et versions de travail successives

- Le 1er auteur ou l'auteur correspondant fait circuler le draft auprès de co-auteurs.
- Tous les co-auteurs (y compris ceux listés sous le nom *Epipage 2 Writing Group* ou *Epipage 2 [name] Writing Group*) sont incités à lire et commenter le draft dans les délais impartis fixés par le 1er auteur ou l'auteur correspondant<sup>3</sup>.
- Les auteurs principaux révisent le draft au vu des commentaires apportés par les co-auteurs.

#### b) Version finale

- La version finale doit être distribuée aux co-auteurs (y compris ceux listés sous le nom *Epipage 2 Writing Group* ou *Epipage 2 [name] Writing Group*) pour approbation. L'absence de réponse d'un co-auteur dans les délais impartis (fixés par l'auteur correspondant) équivaut à un retrait de la liste des auteurs.
- La version finale de tous les papiers doit être adressée, avant soumission, au Groupe Scientifique ([accesdonnees.epipage@inserm.fr](mailto:accesdonnees.epipage@inserm.fr)). Celui-ci pourra émettre des commentaires en particulier sur les références à Epipage 2 et la formulation des remerciements.
- La version finale des papiers de type 1 doit être approuvée par le Comité de Pilotage.

#### c) Soumission et processus de révision

- L'auteur correspondant soumet le papier et diffuse cette information aux co-auteurs (y compris ceux listés sous le nom *Epipage 2 Writing Group* ou *Epipage 2 [name] Writing Group*) en leur envoyant la version soumise.
- Tous les auteurs signeront les « copyright transfers », « conflict of interest », « authorship declaration » et tout autre document demandé par la revue. Toute absence de réponse équivaut à un retrait de la liste des auteurs.
- Selon la réponse éditoriale, les auteurs principaux seront responsables de la révision du papier et de sa re-soumission au même ou à un autre journal. Les co-auteurs (y compris ceux listés sous le nom *Epipage 2 Writing Group* ou *Epipage 2 [name] Writing Group*) seront tenus au courant du processus de révision par l'auteur correspondant.
- La version publiée du papier devra être adressé au Groupe Scientifique.

Il est de la responsabilité de chaque contributeur (co-auteur) d'informer l'auteur correspondant et le Groupe Scientifique des modifications de ses coordonnées. Si un contact ne peut être établi à une étape quelconque du processus de publication, l'auteur sera exclu de la liste des auteurs pour le papier en question.

La liste complète du « *Epipage 2 Writing Group* » (noms et coordonnées) sera fournie sur demande afin de permettre d'inclure tous les auteurs dans le processus d'élaboration et de révision des papiers.

---

<sup>3</sup> Il n'est pas envisagé de délai fixe dans l'optique de laisser la possibilité de répondre rapidement à une sollicitation ou un appel à papier d'une grande revue. Cependant, il est raisonnable de considérer qu'un délai inférieur à 15 jours est trop court pour laisser aux co-auteurs le temps d'une expertise pertinente.

De la même manière, les noms et coordonnées des groupes de travail « *Epipage 2 [name] Writing Group* » sera conservée par la coordination d'Epipage 2 et réactualisée pour chaque publication.

#### **4. Déclaration des publications**

Le Comité de Pilotage Epipage 2 disposera d'un bilan régulier des publications en cours et sera tenu informé de leur état d'avancement.

Le Comité de Pilotage Epipage 2, sur proposition du Groupe scientifique, est en mesure de discuter de la réattribution éventuelle d'un projet de publication si l'équipe initiale n'a pas abouti à un draft dans un délai jugé raisonnable. Ce processus doit se faire en concertation avec l'équipe initiale qui sera dans tous les cas associée au papier (co-auteur ou remerciements selon l'implication).

#### **5. Section « Remerciements »**

Dans toutes les publications Epipage 2, la mention « Epipage 2 Study Group » doit figurer dans la partie remerciements.

La composition du groupe Epipage 2 ou « Epipage 2 Study Group » est stable (annexe 5). Y figurent toutes les personnes impliquées dans l'étude (responsables scientifiques, coordinateurs régionaux, équipe de coordination Epipage 2). Le listing complet est disponible sur le site internet de l'étude.

Des remerciements seront également formulés pour les personnels ayant participé au recueil des données dans les différentes régions avec un renvoi vers le site internet d'Epipage 2 pour le listing complet des enquêteurs.

Des remerciements pour les gestionnaires de la base de données Epipage seront formulés.

*"We thank [names] for the administration of Epipage 2 database and the provision of data."*

La mention stipulant les soutiens financiers obtenus pour l'étude Epipage 2 doit être notée : *"Epipage 2 was funded with support from the Institute for Research in Public Health / Public Health Thematic Institute and its financial partners (Ministry of Health and Sports, Ministry for Research, National Institute of Health and Medical Research, National Cancer Institute and National solidarity Fund for Autonomy) and EQUIPEX investment program for the future (coordinated by the National Research Agency)."*

La liste des financeurs est disponible sur le site internet.

En fonction des papiers, d'autres financeurs pourront être ajoutés : PHRC (numéro du PHRC, hôpital, année), Fondation de France, ....

## D.ANNEXES

### ANNEXE 1 : Composition du Comité de Pilotage Epipage 2

Pierre-Yves ANCEL, Loganayagi ANNAMALE, Catherine ARNAUD, Maud ARNAL, Béatrice BABY, Claire BAHANS, Christian BALAMOU, Christiane BARBIER, Mireille BARON, Antoine BEDU, Valérie BENHAMMOU, Béatrice BLONDEL, Pascal BOILEAU, Mercedes BONET, Bernard BRANGER, Anissa BRINIS, Antoine BURGUET, Marie-José BUTEL, Gilles CAMBONIE, Ricardo CARBAJAL, Marie-Laure CHARKALUK, Frédérique CHARLOT, Annie CHUPIN, Olivier CLARIS, Noele COLAS, Michel COLLET, Anaëlle COQUELIN, Laurie CORNU, Marie-José COSTEDOAT, Thierry DEBILLON, Xavier D'ERCOLE, Mélanie DESCHAMPS, Michel DREYFUS, Claire DUPONT, Mélanie DUROX, Anne EGO, Amélie FAVREAU, Laurence FOIX L'HELIAS, Jeanne FRESSON, Catherine GIRE, François GOFFINET, Jean GONDRY, Jean-Bernard GOUYON, Christelle GRANGIER, Bernard GUILLOIS, Xavier HERNANDORENA, Lysiane HILPERT, Pierre-Henri JARREAU, Laurence JOLY, Gilles KAYEM, Monique KAMINSKI, Babak KOSHNOOD, Bruno LANGER, Alexandre LAPILLONNE, Cécile LEBEAUX, Bénédicte LECOMTE, Didier LEMERY, Laetitia MARCHAND-MARTIN, Loïc MARPEAU, Stéphane MARRET, Jacqueline MATIS, Raphaëlle MORAS, Patrice MORVILLE, Safirah OBIANG, Véronique PIERRAT, Carole RAMOUSSET, Anne RANNAUD, Lucas REBOUL, Sandrine ROUDAUT, Valérie ROUGER-BUREAU, Florence ROUGET, Jean-Christophe ROZE, , Elie SALIBA, Umberto SIMEONI, Damien SUBTIL, Gérard THIRIEZ, Yacine TOURE, Diep TRAN, Patrick TRUFFERT, Nathalie TSAOUSSIS, Françoise VENDITELLI, Virginie VERRIERE, Rachel VIEUX, Norbert WINER, Jennifer ZEITLIN.

### ANNEXE 2 : Composition du Groupe Scientifique (GS) et du Groupe d'Accès aux Données (GAD) Epipage 2

#### *Groupe Scientifique*

Pierre-Yves ANCEL, Catherine ARNAUD, Olivier CLARIS, Jeanne FRESSON, François GOFFINET, Monique KAMINSKI, Bruno LANGER, Stéphane MARRET, Jean-Christophe ROZE.

#### *Groupe d'Accès aux Données*

Jeanne FRESSON, Laetitia MARCHAND-MARTIN, Diep TRAN.

### ANNEXE 3 : Liste des études ancillaires mises en place dans le cadre de l'étude Epipage 2

Nom du projet	Investigateur principal	Période d'exclusivité
EPIRMEX	Pr Elie Saliba, CHRU de Tours	24 mois
EPINUTRI	Pr Alexandre Lapillonne, Hôpital Necker, Paris	24 mois
BIOPAG	Pr Pascal Boileau, CHI Poissy-Saint-Germain	24 mois
EPIFLORE	Pr Marie-José Butel, Université Paris Descartes	24 mois
OLIMPE	Dr Jean-Baptiste Muller, CHU de Nantes	24 mois
CHORHIST	Pr Gilles Kayem, Hôpital Louis-Mourier, Colombes ; Pr Damien Subtil, CHRU de Lille	12-18 mois
ETHIQUE	Dr Laurence Foix L'Helias, GH Armand Trousseau-La Roche Gouyon	24 mois



FICHE PROJET

TITRE DU PROJET

.....  
 .....

DATE DE SOUMISSION DU PROJET : |\_|\_|/|\_|\_|/|\_|\_|\_|\_|

Appartenez-vous à un groupe de travail EPIPAGE 2 ?  OUI  NON

Si oui, lequel ? .....

Avez-vous soumis ce projet au groupe de travail ?  OUI  NON

Quel avis a-t-il prononcé ? .....  
 .....

Ce projet fait-il l'objet  d'un master 1  d'un master 2  
 d'une thèse de doctorat  d'autre diplôme, précisez : .....

NOMS ET FONCTIONS DES PERSONNES IMPLIQUÉES

(mettre en première position le responsable du projet\* puis l'ensemble des personnes qui y sont potentiellement impliquées)

- 1\*- .....
- 2- .....
- 3- .....
- 4- .....
- 5- .....
- 6- .....
- 7- .....

RESPONSABLE DU PROJET

SPÉCIALITÉ : .....

COORDONNÉES :

ADRESSE : .....

.....

TEL : .....

MAIL : .....

PRINCIPALES PUBLICATIONS DU RESPONSABLE DU PROJET SUR CETTE THEMATIQUE:

**L'ÉQUIPE RESPONSABLE DU PROJET EST ELLE CAPABLE DE PRENDRE EN CHARGE L'ANALYSE DES DONNÉES ?**

OUI, DANS SON INTÉGRALITÉ  NON

OUI, PARTIELLEMENT (une aide de l'unité 1153 est requise)

→ Si partiellement, quels sont les besoins non couverts ?

.....  
.....  
.....

**SI L'ANALYSE PEUT ÊTRE PRISE EN CHARGE (TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT), QUELLES SONT LES PERSONNES QUI SERONT IMPLIQUÉES DANS L'ANALYSE ?**

**PERSONNE RÉALISANT L'ANALYSE :**

**Nom :** .....

Statisticien  Epidémiologiste  Autre, précisez: .....

**PERSONNE (S) SUPERVISANT L'ANALYSE :** .....

**Nom :** .....

Statisticien  Epidémiologiste  Obstétricien  Pédiatre

Autre, précisez: .....

**CETTE ÉQUIPE INCLUT ELLE ?**

**Un ou des épidémiologiste(s) (ou une personne ayant une compétence épidémiologique) :**  OUI  NON

Si oui,

**Nom :** .....

Qualification: .....

**Un ou des statisticien (s):**  OUI  NON

Si oui,

**Nom :** .....

Qualification: .....

**QUEL LOGICIEL STATISTIQUE UTILISEREZ-VOUS POUR FAIRE L'ANALYSE ? :**

SAS  Stata  R  Spss  Autre, précisez: .....

**RÉSUMÉ DU PROJET (2 pages maximum)**

**RATIONNEL (contexte et hypothèses)**

*(max : 320 mots)*

**OBJECTIF PRINCIPAL**

*(max : 100 mots)*

**OBJECTIFS SECONDAIRES**

*(max : 150 mots)*

**CRITÈRES D'INTÉRÊT PRINCIPAUX (en lien avec les objectifs)**

**POPULATION D'ÉTUDE (Age gestationnel, statut vital, lieu d'inclusion ...)**

**DESCRIPTION DE L'ÉTUDE (Groupes comparés, grandes lignes de la stratégie d'analyse envisagée, méthodes statistiques)**

*(max : 400 mots)*

**ORIGINALITÉ DU PROJET ET IMPACT POTENTIEL DES RÉSULTATS ATTENDUS**

*(max : 200 mots)*

**NOMBRE DE SUJETS (nombre de sujets nécessaire pour répondre à votre objectif principal, ou puissance, compte tenu du nombre de sujets correspondant à votre population dans Epipage2)**

**DEMANDE DE FINANCEMENT ENVISAGÉE POUR CE PROJET ?**

OUI  NON

Si oui, quel(s) AAP(s) ? .....

.....

### VARIABLES DEMANDÉES

Les variables doivent être sélectionnées sur les catalogues qui vous ont été adressés (Fichiers excel). Des questionnaires annotés avec les noms de variables sont à votre disposition sur l'intranet du site Epipage 2 ([epipage2.inserm.fr/](http://epipage2.inserm.fr/))

A quel(s) questionnaire(s) appartiennent les variables que vous demandez ?

#### COLLECTE PÉRINATALE

- Questionnaire maternité                       Auto-questionnaire  
 Questionnaire néonatalogie                       Entretien maternel

#### ENQUÊTE ÉTABLISSEMENT

- Questionnaire maternité  
 Questionnaire néonatalogie

#### ENQUÊTE RÉSEAU

- Questionnaire réseau

#### SUIVI 1AN

- Questionnaire 1 an

#### SUIVI 2ANS

- Questionnaire 2 ans « Parents »                       Questionnaire 2 ans « Médecin »

**PROJETS COMPLÉMENTAIRES** (pour les membres des groupes responsables de la mise en place des ce projet uniquement)

- Questionnaire Ethique  
 Fiche Chorhist  
 Olimpe – questionnaire naissance                       Olimpe – questionnaire 6 mois  
 Epinutri – questionnaire naissance                       Epinutri – questionnaire 1 an  
 Epippain– questionnaire naissance

**Demandez-vous des variables indirectement identifiantes (surlignées en jaune dans les catalogues) ?**

- Oui     Non

Si oui, combien : .....

**Demandez-vous des variables identifiantes (surlignées en rouge dans les catalogues)?**

- Oui     Non

Si oui, combien : .....

**MERCI D'ADRESSER CETTE FICHE COMPLÉTÉE, ACCOMPAGNÉE DES FICHIERS EXCEL REGROUPANT LES VARIABLES SÉLECTIONNÉES,**

**A L'ADRESSE SUIVANTE :**

[accesdonnees.epipage@inserm.fr](mailto:accesdonnees.epipage@inserm.fr)

## **ANNEXE 5 : Groupe EPIPAGE 2 ou « EPIPAGE 2 Study Group »**

**Alsace** : D Astruc, P Kuhn, B Langer, J Matis (Strasbourg), C Ramousset ; **Aquitaine** : X Hernandorena (Bayonne), P Chabanier, L Joly-Pedespan (Bordeaux), MJ Costedoat, A Leguen ; **Auvergne** : B Lecomte, D Lemery, F Vendittelli (Clermont-Ferrand) ; **Basse-Normandie** : G Beucher, M Dreyfus, B Guillois (Caen), Y Toure ; **Bourgogne** : A Burguet, S Couvreur, JB Gouyon, P Sagot (Dijon), N Colas ; **Bretagne** : J Sizun (Brest), A Beuchée, P Pladys, F Rouget (Rennes), RP Dupuy (St-Brieuc), D Soupre (Vannes), F Charlot, S Roudaut ; **Centre** : A Favreau, E Saliba (Tours), S Leclercq ; **Champagne-Ardenne** : N Bednarek, P Morville (Reims), M Palot ; **Franche-Comté** : G Thiriez (Besançon), C Balamou ; **Haute-Normandie** : L Marpeau, S Marret (Rouen), C Barbier ; **Ile-de-France** : G Kayem (Colombes), X Durrmeyer (Créteil), M Granier (Evry), M Ayoubi, A Baud, B Carbonne, L Foix L'Hélias, G Goffinet, PH Jarreau, D Mitanchez (Paris), P Boileau (Poissy), C Duffaut, E Lorthe ; **Languedoc-Roussillon** : P Boulot, G Cambonie, H Daudé (Montpellier), A Badessi, N Tsaoussis ; **Limousin** : A Bédu, F Mons (Limoges), C Bahans ; **Lorraine** : MH Binet, J Fresson, JM Hascoët, A Milton, O Morel, R Vieux (Nancy), L Hilpert ; **Midi-Pyrénées** : C Alberge, C Arnaud, C Vayssière (Toulouse), M Baron ; **Nord-Pas-de-Calais** : ML Charkaluk, V Pierrat, D Subtil, P Truffert (Lille), C Delaeter ; **PACA et Corse** : C D'Ercole, C Gire, U Simeoni (Marseille), A Bongain (Nice), M Deschamps, C Grangier ; **Pays de Loire** : JC Rozé, N Winer (Nantes), V Rouger, C Dupont ; **Picardie** : J Gondry, G Krim (Amiens), B Baby ; **Rhône-Alpes** : M Debeir (Chambéry), O Claris, JC Picaud, S Rubio-Gurung (Lyon), C Cans, A Ego, T Debillon (Grenoble), H Patural (Saint-Etienne), A Rannaud ; **Guadeloupe** : E Janky, A Poulichet, JM Rosenthal (Point à Pitre), E Coliné ; **Guyane** : A Favre (Cayenne), N Joly ; **Martinique** : S Châlons (Fort de France), V Lochelongue ; **La Réunion** : PY Robillard (Saint-Pierre), S Samperiz, D Ramful (Saint-Denis).  
**Responsables de projets complémentaires** : D Subtil (Lille), JB Muller (Nantes), MJ Butel, R Carbajal, L Foix L'Hélias, A Lapillonne (Paris), P Boileau (Poissy), E Saliba (Tours), G Kayem (Colombes).  
**Responsable de la Fédération des Réseaux** : B Branger .  
**Inserm UMR S953** : PY Ancel, V Benhammou, B Blondel, M Bonet, A Brinis, ML Charkaluk, A Coquelin, M Durox, L Foix-L'Hélias, F Goffinet, M Kaminski, G Kayem, B Khoshnood, C Lebeaux, L Marchand-Martin, V Pierrat, MJ Saurel-Cubizolles, D Tran, L Vasante-Annamale, J Zeitlin.

## **ANNEXE 6 : Références des règles internationales d'authorship**

Uniform Requirements for Manuscripts Submitted to Biomedical Journals: Writing and Editing for Biomedical Publication (<http://www.icmje.org/>)  
World Association of Medical Editors (<http://www.wame.org/>)  
European Association of Science Editors (<http://www.ease.org.uk/>)  
Committee on Publication Ethics (<http://publicationethics.org/>)  
Council of Science Editors (<http://www.councilscienceeditors.org/>)